



Assemblée générale

Distr. limitée
24 septembre 2012
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt et unième session

Point 9 de l'ordre du jour

Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée – suivi et application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Afrique du Sud* (au nom du Groupe des États d'Afrique), Bolivie (État plurinational de)*, Botswana, Cuba, Éthiopie*, Guatemala, Venezuela (République bolivarienne du)*: projet de résolution

21/...

Élaboration de normes internationales complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant sa décision 3/103 du 8 décembre 2006 relative à l'établissement de normes internationales complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à la création d'un comité spécial à cette fin,

Saluant les progrès accomplis et prenant note des vues exprimées pendant la quatrième session du Comité spécial chargé d'élaborer des normes complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale,

Rappelant la nécessité d'offrir une protection suffisante aux victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée aux niveaux national, régional et international, ainsi que des recours appropriés, tout en combattant toutes les formes d'impunité à cet égard,

Soulignant qu'il est impératif que le Comité spécial s'acquitte de son mandat:

1. *Décide* que le Comité spécial chargé d'élaborer des normes complémentaires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale tiendra sa cinquième session du 13 au 24 mai 2013;

2. *Prend note* du rapport du Comité spécial sur sa quatrième session¹,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

¹ A/HRC/21/59.

3. *Invite* le Président-Rapporteur du Comité spécial à tenir, dans la limite des ressources disponibles, des consultations informelles avec les coordonateurs des groupes régionaux et politiques pendant la période comprise entre les quatrième et cinquième sessions du Comité spécial, en vue de préparer la cinquième session et de recueillir pour examen des propositions concrètes sur les questions de la xénophobie, de la création, la désignation ou le maintien de mécanismes nationaux habilités à protéger contre toutes les formes et manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée et à les prévenir et des lacunes de procédure s'agissant de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, conformément à son mandat;

4. *Prie* le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de diffuser un questionnaire, dans la limite des ressources disponibles, en vue de réunir des renseignements sur les trois questions dont le Comité spécial a débattu pendant sa quatrième session et qu'il a traitées dans ses rapports (xénophobie, mécanismes nationaux et lacunes de procédure), notamment sur les cadres et pratiques juridiques et judiciaires et sur les mesures de fond et de procédure, conformément à son mandat, ainsi que des éventuelles recommandations;

5. *Invite* le Haut-Commissariat à publier le questionnaire sur son site Web et, en consultation avec le Président-Rapporteur, à établir un résumé des réponses reçues pendant l'intersession pour examen par le Comité spécial à sa cinquième session;

6. *Recommande* au Comité spécial d'examiner, à sa cinquième session, les nouvelles questions traitées dans son rapport sur sa troisième session², ou toute autre question soumise pendant l'intersession;

7. *Décide* de rester saisi de cette question prioritaire.

² A/HRC/18/36.